



## PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le dix-huit novembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUBARRY Éric, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 13

Sont présents : M. DUBARRY Éric, M. GUGLIEMETTI Michel, M. BAYNAT Régis, Mme SOUILLÉ Sylvie, M. BRUNET Nicolas, M. DESPEYROUX Rémi, Mme WOLFF Nathalie, M. DAVID Éric, M. DELPON Cyril, Mme SIBOUT Emily, Mme DELSAHUT Marie-France, Mme PRIEUR Sylvie, Mme FLORET Virginie.

Absents excusés : M. PRADAYROL Patrick ; Mme CROS Corinne (pouvoir donné à M. DUBARRY Éric)

Date de la convocation : le 09/11/2021 - Secrétaire de séance : Nicolas BRUNET

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2021.

### **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que concernant les travaux de rénovation des logements communaux, il y a eu lieu de procéder à de légères modifications du marché public, comme suit :

#### **1) Avenant n°2 – Lot n°1 Gros œuvres – SARL DELPON**

(Pour rappel, avenant 1 : - 560,00€)

Objet de l'avenant : reprise des tableaux d'ouvertures

Montant : 750,00 HT – 825,00€ TTC

Incidence financière de l'avenant : Montant initial du lot 10 084€ HT – 11 092,40€ TTC

**Montant total du lot actualisé : 10 274,00€ H.T – 11 301,40€ TTC**

#### **2) Avenant n°3 – Lot n°5 Carrelage, Faïence – Entreprise Jérôme BATUT**

Objet de l'avenant : travaux non réalisés, reprise en sol des carrelages existants

Montant : - 300,00€ HT – 330,00€ TTC

Incidence financière de l'avenant : Montant initial du lot 3 143,60€ HT – 3 457,96€ TTC

**Montant total du lot actualisé : 2 843,60€ H.T – 3 127,96€ TTC**

### **CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX À MARCHE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n°2020/43 et 2020/44 en date du 29 octobre 2020, actant la cession et les conditions de vente des terrains communaux situés à Marche à M. et Mme MARETS. Il précise que l'office notarial HERBET, afin de pouvoir procéder à la vente de ces terrains, demande qu'une délibération supplémentaire du conseil municipal soit prise précisant le numéro des nouvelles parcelles.

Pour rappel, sont présentés aux conseillers municipaux les documents d'arpentage dressé le 21 avril 2021 par le géomètre. M. le Maire rappelle également que le prix de vente des terrains communaux a été fixé à 3€/m<sup>2</sup>, sous réserve qu'il s'agisse de terrains de faible surface, enclavés ou totalement attenants à la propriété du demandeur. La cession porte sur les terrains ci-dessous :

Parcelles	Superficie	Adresse
B 772	78 ca	Marche – 46500 ISSENDOLUS
B 773	21 ca	Marche – 46500 ISSENDOLUS
B 774	6 a 85 ca	Marche – 46500 ISSENDOLUS

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise la cession des parcelles B772, B773 et B774 d'une superficie totale de 784m<sup>2</sup> au prix de 2 352,00€.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE FRANCE RELANCE, AU TITRE DU FONDS DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

M. le Maire informe l'assemblée que le gouvernement dans le cadre de France Relance soutient financièrement la transformation numérique des collectivités territoriales. Il s'agit d'un fond dédié aux petites et moyennes collectivités pour soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique dans les collectivités territoriales. La priorité étant accordée aux projets avec un effet sur la vie quotidienne des citoyens et sur leurs relations avec l'administration locale.

Ainsi, le projet de numérisation des registres d'état civil de la commune et leur intégration numérique dans le logiciel mairie entre dans le cadre de cette démarche, notamment au regard de ses objectifs :

- Facilitation des démarches de demandes de copie d'acte ;
- Dématérialisation des demandes ;
- Gain de temps dans le traitement des demandes des particuliers et mandataires ;
- Préservation des registres papiers d'état civil ;
- Sécurisation numérique des données.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds de transformation numérique des collectivités territoriales dans le cadre de France Relance et charge M. le Maire de l'exécution de cette décision.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

### **ADHÉSION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET MISSIONS TEMPORAIRES, MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de :

- Arrêts maladie ; congés annuels ; congé de maternité ; congé parental ou présence parentale ; congé de solidarité familiale ; temps partiel ; surcroûts d'activité ; besoins saisonniers ; formation ; vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu...

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le centre de gestion. M. le Maire donne connaissance aux membres de ladite convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les termes de la convention d'adhésion avec le CDGFPT46, autorise M. le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

## **VOTE D'UNE DM 2 – BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Considérant la nécessité d'opérer des modifications budgétaires sur le budget énergie photovoltaïque comme présenté ci-dessous :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
023 – Dépense Fonctionnement	380.39€	/
70 – 703 – Recette Fonctionnement	380.39€	/
001 OPFI – Recette Investissement	380,39€	/
021 – Recette Investissement	380,39€	

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte cette décision modificative n°2 et charge M. le Maire de l'exécution de cette décision.

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **MISE EN LOCATION DE LA MAISON DU MOULIN À VENT**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil que le logement communal situé au *Moulin à vent*, 46500 Issendolus est disponible à la location et informe que de nombreuses candidatures ont été reçues. Il s'agit d'un logement social ayant fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat, soumis à des conditions d'occupation, de peuplement et de détermination du loyer.

M. le Maire propose aux membres d'analyser ensemble les candidatures reçues et d'effectuer un choix sur l'attribution du logement.

Après avoir présenté l'ensemble des candidatures, les membres du conseil ont décidé d'attribuer le logement à une famille candidate. M. le Maire propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir le bail avec les intéressés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

**Émet** un avis favorable à cette location à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

- **Détermine**, conformément aux conditions de la loi et de la convention locative, le montant du loyer à 700€ (hors charges), qui sera de plein droit révisé à la hausse chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié trimestriellement par l'INSEE,
- **Précise** que pour garantir l'exécution de leurs obligations locatives, le locataire versera au moment de la signature du bail, un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer en principal, soit 700€.
- **Habilite** M. le Maire à signer le bail et toutes les pièces relatives à cette convention.

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **FIXATION DU TARIF DE LA VENTE DES BOTTES DE FOIN**

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder à la mise en vente des bottes de foin, issues des terrains communaux et d'en fixer le tarif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal fixe le prix de vente à 26€ la botte de foin et charge M. le Maire de procéder à la vente.

Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **PRÉSENTATION DE L'ADRESSAGE ET DE LA NUMEROTATION DES VOIES DE LA COMMUNE**

- CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DES PANNEAUX ET PLAQUES DE RUES
- CHOIX DU MODELE

Monsieur le maire informe l'assemblée de l'avancée des travaux de la Commission adressage et explique que plusieurs devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises pour la fourniture des panneaux et plaques de rue :

- **Entreprise Signaux Girod** – panneaux et plaques de rue en email

Montant H.T : 10 211,00 € - Montant TTC : 12 253,20 €

-**Entreprise Direct signalétique** – panneaux et plaques de rue en Alu Dibond

Montant H.T : 11 600,31 € - Montant TTC : 13 920,37 €

-**Entreprise ALEC Collectivités** – panneaux et plaques de rue en alu composite

Montant H.T : 7 334,00 € - Montant TTC : 8 800,80 €

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le devis est amené à être ajusté, une fois le nombre exact de panneaux, plaques de rues et numéros de maison déterminé précisément. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise ALEC Collectivités, sous réserve de modification du quantitatif.

*Votants : 14 -- Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

Après avoir choisi le prestataire, les conseillers municipaux ont procédé aux choix des modèles de panneaux et plaques de rues – couleurs, polices d'écriture...

Il est précisé qu'une réunion de la commission adressage devra avoir lieu très prochainement afin de déterminer le nombre exact des panneaux et plaques de rues permettant ainsi de valider les quantités définitives pour passer commande. Une dernière analyse de l'ensemble des planches aura également lieu afin de corriger les éventuelles erreurs restantes.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN VOYAGE SCOLAIRE – LYCÉE LA VINADIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Mairie a été sollicitée par le lycée agricole de Figeac pour financer le voyage scolaire de janvier 2022 au Maroc ; le projet étant de faire découvrir aux étudiants d'autres systèmes d'agriculture, d'autres cultures et terroirs, ainsi qu'apprendre à vivre en groupe. Une participation à hauteur de 30 à 50€ est sollicitée par élève de la commune, sachant qu'en l'occurrence un seul lycéen est concerné.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de conserver la ligne de conduite tenue jusqu'à présent et de ne pas subventionner les voyages et sorties scolaires.

*Votants : 13 -- Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

*Ne participe pas au vote : 1*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Point sur l'organisation du Noël des enfants** : Sylvie SOUILLÉ, vice-présidente de la Commission festivités, explique à l'assemblée que malgré les conditions sanitaires difficiles, la Mairie souhaiterait tout de même organiser un Noël festif pour les enfants de la Commune. Elle informe que, si la situation sanitaire le permet, cette année le Noël des enfants aura lieu :

**Dimanche 12 décembre dans le Foyer rural, à 14h30.**

L'après-midi débutera par la diffusion du film Disney « Luca », suivi d'un goûter offert par la municipalité et de la distribution des cadeaux aux enfants par le Père Noël.

Des affiches seront faites ainsi qu'une publicité.

- **Problématique de la dangerosité de l'arrêt de bus du bourg d'Issendolus**, notamment concernant le ramassage du matin (l'arrêt n'est pas du bon côté de la route) : sujet qui devra être traité lors du prochain conseil municipal.
- **Journée « Collecte de la Mémoire » organisée par le service patrimoine du Grand-Figeac le Samedi 27 novembre dans la salle commune à Issendolus.**

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 23h45.

Le Maire  
Éric DUBARRY